

double de l'allocation accordée aux Catholiques. A Québec, la distribution de la subvention est aussi en faveur des Protestants, dans la même proportion.

D'après ces chiffres, nous aurions raison de dire que si quelques-uns ont droit de se plaindre, ce ne sont pas les Protestants, mais les Catholiques. Ceux-ci cependant ne le font pas, parce qu'ils savent que les Protestants ne pourraient que difficilement soutenir leurs grandes maisons d'éducation sans un aide puissant du gouvernement. Les Catholiques, au contraire, puisent chez eux la plus grande partie des ressources dont ils ont besoin.

Les accusations portées par le Rapport lu à l'assemblée du 27 Septembre, reposent donc sur des bases entièrement défectueuses. Qu'il nous soit permis d'exprimer ici notre légitime étonnement de voir des hommes sérieux, qui, pour faire modifier une législation déclarée inefficace, injuste et tyrannique, s'attaquent à un des départements les plus importants de l'administration publique, sans prendre le soin de choisir des griefs ayant au moins une apparence de plausibilité.

L'auteur après avoir établi que les deux faits cités par le Rapport à l'appui du septième grief sont, l'un complètement étranger au reproche, et l'autre bien faible et bien insuffisant, réfute certaines assertions relatives à des faits administratifs. Nous sommes forcés, à cause du peu d'espace laissé à notre disposition, d'omettre cette partie.

Du reste, nous croyons avoir indiqué d'une manière satisfaisante les endroits les plus saillants de cette brochure, remarquable par un enchaînement non-interrompu de raisons vigoureuses, de faits irréfutables, de chiffres authentiques, qui constituent une réfutation préemptoire des griefs allégués par le rapport de M. McVicar. Après avoir admiré le style concis et clair de ce travail, nous dirons, comme résumé de notre appréciation, que cette brochure, qui est la reproduction d'articles publiés dans le *Journal de l'Instruction publique*, est une des plus importantes que nous ayons vu depuis longtemps.

M Dawson a continué la discussion, et dans une brochure du reste bien faite et intéressante au point de vue historique, il exonère M. le Surintendant des reproches que nous avons signalés, en déclarant qu'il administre les affaires de son département avec tact et fermeté. Dans le cours de son travail, l'auteur s'afflige sur les dangers qu'il voit pour le sort de l'éducation protestante sous le futur régime fédéral. Cela lui est bien permis; mais nous ne sommes pas chargés de le consoler, ni de lui promettre le Surintendant protestant qu'il demande.

M. le principal Graham, de son côté, renchérissant sur le rapport de M. McVicar, dans des lettres publiées sur les journaux anglais de cette ville, a formulé des griefs ridicules, " qui montrent seulement, disait le *Richmond Guardian*, avec quelle obstination les hommes peuvent s'attacher à des " luttes qui n'ont pas leur raison d'être." Jugé de cette façon par la feuille